

**AVIS PUBLIC - ERRATUM
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

A V I S est par les présentes donné par le soussigné que le 13 mai 2024 a été publié l'avis relatif à l'implantation d'un usage conditionnel pour un établissement avec service de boissons alcoolisées dans le local situé au 2005, rue Saint-Antoine, à certaines conditions.

Une erreur s'est glissée dans cet avis. En effet, le conseil d'arrondissement statuera à la séance extraordinaire qui aura lieu le 30 mai 2024, à 14h, en lieu et place de la séance ordinaire qui aura lieu le 3 juin 2024, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, sur une demande d'usage conditionnel, en vertu du *Règlement RCA05-19010 relatif aux usages conditionnels*, pour l'immeuble situé au 2005, rue Saint-Antoine.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 mai 2024.

Fredy Enrique Alzate Posada
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine